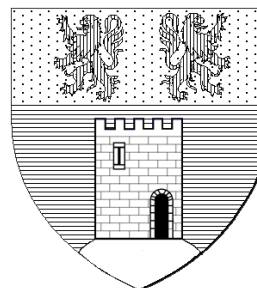


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

M. BLANC Yves avait donné pouvoir à M. MAGNUS

Absents : M. MICHEL Cédric, excusé

Le Maire ouvre la séance à 21h00 en présentant les excuses d'Yves BLANC et de Cédric MICHEL. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2022

Le projet de compte-rendu a été transmis de manière dématérialisée. Deux demandes de modification ont été reçues. Elles sont examinées et prises en compte. Le compte-rendu est modifié en conséquence.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Suite au dernier Conseil, une réunion de travail a permis de formaliser le texte de l'appel à candidature en vue du recrutement d'un agent technique en renfort temporaire (CDD) pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022 à raison de 20 heures par semaine. Les candidatures doivent être déposées avant le 27 mai

Établi le : 17/06/2022

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

minuit pour une sélection des candidats le samedi 28 mai à 10 heures en présence obligatoire des candidats. L'affichage et la publication de l'offre d'emploi a été effectuée et à ce jour quatre candidatures ont été enregistrées. (délibération n°2022-28 et 29)

Lors de la commémoration du 8 mai, la plaque du soldat Dard CALLET, né à LACHAU et mort pour la France pendant la Première Guerre Mondiale, a été apposée sur le Monument aux Morts en présence de son petit-neveu.

Le Maire a reçu à leur demande une délégation d'habitants de Montfroc pour leur présenter les modalités de la facturation de l'eau sur Lachau.

Philippe PEYRE, Maire de Barret-sur-Méouge a convié les maires de la vallée le 3 juin 2022 à 18 H 30 pour une réunion avec un repreneur potentiel du site du Val des Roches.

Une réunion sur la petite enfance entre la CCBDP (Nyons) et la CCSB (Sisteron) aura lieu le vendredi 3 juin à 13h30.

Mr RHUL du SMIGIBA se rendra sur la commune le lundi 30 mai à 14 H 00 pour évoquer différents sujets (état de la conduite des eaux usées en bordure de la Lauzence, traitement des berges de la Lauzence entre les deux ponts). Une visite de terrain est prévue.

L'estimation pour la mise en place de la Signalisation Information Locale s'élève à 25 500 € (matériel et implantation) avant subvention (délibération n°2022-30). En l'absence de Yves qui suit le dossier, l'examen est reporté à la prochaine séance.

La dernière réunion ADN n'a apporté guère plus d'informations. Le déploiement de la fibre est en cours. Des réponses devront être apportées sur l'identité du propriétaire de la parcelle sur laquelle est implanté l'autocom France Télécom sur les Mourelières.

Le chantier de pierres sèches sur la Draye du Rousset est reporté du 1^{er} au 3 juillet.

L'inauguration de la Forge à Mévouillon aura lieu le 3 juin à 11 H 00. La Cérémonie du Maquis d'Izon est fixée au 26 mai à 10 H 00.

3- BISTROT COMMUNAL

L'inauguration a eu lieu le 6 mai avec une affluence nombreuse.
La convention a été signée.

4- ACQUISITION DU CAFÉ PAU

Les discussions avec les Banques pour le prêt à long terme de 140 000 € sont en cours afin d'obtenir les meilleures conditions. Le contexte actuel (guerre en Ukraine et envolée de l'inflation) a amené tous les établissements financiers à ne plus proposer que des prêts à taux variables.

A ce jour, une seule proposition a été reçue de la Banque des Territoires : taux du Livret A + 0.53% (actuellement 1,53 %).

Celle de la Caisse d'Épargne Drôme-Ardèche est attendue.

Le Crédit Agricole sera relancé.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Cette situation affecte toutes les communes. Ce qui a amené David LISNARD, Président des Maires de France, à saisir Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances pour que soit facilité l'accès au crédit des communes qui représentent 71% de l'investissement public.

L'affaire est suivie de près en attendant l'évolution de la situation.

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC : ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Le Syndicat d'Energie de la Drôme qui gère l'approvisionnement en électricité de la Commune a estimé l'augmentation prévisible pour 2022 à 71 %.

Des sources d'économies potentielles ont été recherchées comme la rénovation thermique des bâtiments et l'amplitude de l'éclairage public.

Parce que l'extinction de l'éclairage public fait débat au sein du Conseil, la décision est prise de consulter la population à l'occasion des élections législatives.

Cette consultation sera ouverte à l'ensemble des électrices et des électeurs inscrits sur la commune qu'ils habitent dans le village ou les zones moins denses.

Le scrutin se déroulera le dimanche 19 juin 2022 de 8 H 00 à 18 H 00. La question posée sera simple : êtes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public sur Lachau de minuit à 6 H 00 du matin ? Les votants se prononceront par oui ou par non.

Toutes les mesures seront prises pour bien distinguer les deux scrutins et le Conseil Municipal fera sienne la position majoritairement exprimée.

6- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Deux décisions modificatives sont proposées. Il s'agit de simples adaptations des enveloppes à l'intérieur du budget sans variation du montant global :

- Une provision pour créances douteuses de 500 €, (*délibération n°2022-25 et 26*)
- Une régularisation d'opération d'ordre (transfert du chapitre 10 au chapitre 40) en section d'investissement du budget annexe du Lotissement communal.

7- FÊTE VOTIVE 2022

Les choses avancent doucement au niveau de la reprise du Comité des Fêtes. Un petit groupe se constitue, motivé pour s'investir.

Des contacts ont été pris pour la réservation de la musique.

Ballons ayant avancé la date de sa fête au dernier weekend de juillet, Barret-sur-Méouge étant d'accord pour prendre la place de Ballons, Lachau pourrait organiser sa fête votive du samedi 13 août au lundi 17 août.

8- ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le tableau des permanences est complété avec les conseillers présents.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

9- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Commission Citoyenne

Un compte-rendu détaillé est effectué par Isabelle et Lou.
David MARIE sera rencontré pour l'organisation du chantier citoyen.

Commission voirie

Michael FEMY a réuni sa commission et sélectionné les entreprises. Comme convenu, le Conseil fait sienne les décisions de la Commission. Les devis ont été signés. Le montant total est supérieur au montant de la dotation.
Un panneau de limitation de la vitesse à 30 Km/heure complètera l'installation des radars pédagogiques.

Communauté de Communes

Le prochain Conseil Communautaire est fixé au lundi 20 juin.

SIVOS

A ce jour, toujours aucun retour de la Sous-Préfecture.

Station d'épuration

Pour donner suite à un signalement du SATESE, un point a été fait avec l'entreprise MICHELIER concernant la réparation et le réglage de deux pompes.
Un devis a été transmis. Le devis est présenté et retenu. Les travaux seront commandés et le SATESE informé de la situation.

Réservoir Principal

L'Expert de GROUPAMA a donné rendez-vous sur place le 15 juin 2022 en présence de DETERMINANT (bureau d'études) afin de chiffrer la reprise des dommages.

Eau

Les branchements d'eau GIBIER et PETITDIDIER dans le château seront repris afin que les compteurs se trouvent désormais à l'extérieur des logements.

Bâtiments communaux

Mairie : le SDED a chiffré le chantier de l'isolation à 135 000 €.
Eric Gernez, Architecte à Laragne, a visité l'écurie Sarlin afin de chiffrer sa proposition de prestation.
Catherine HERLENT, Architecte à Gap, va transmettre un devis.
Bernard ARCEL de la CAF de la Drôme attend ce chiffrage pour programmer une subvention pour 2023 qui s'ajoutera aux aides publiques.
Les travaux du lavoir devraient débuter avant l'été.

SDED

Yves a reçu le Directeur du SDED, Jean-Jacques CADET pour examiner les différents dossiers en cours.

La guirlande à refixer à l'entrée du village a été signalée.

Bornes de recharge électrique : il s'agit d'un programme national sur lequel les communes doivent se positionner. Les coûts d'installation sont assez élevés car il faut un monnayeur, une ligne de surveillance ...

A l'unanimité, le Conseil Municipal se positionne pour l'installation d'une borne. Le lieu exact d'implantation sera déterminé dans un second temps. (délibération n°2022-31)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant le génie civil pour le renforcement du réseau électrique côté lavoir, les 6 500 € supplémentaires résultent de la part d'enfouissement du réseau France Télécom. C'est un projet France Télécom et il est difficile pour le SDED de faire baisser ou supprimer le montant. Cependant il est impossible d'enfouir l'électricité laissant les câbles télécoms car les supports sont communs. Dans cette enveloppe de 6 500 €, payable en plusieurs fois, sont compris les travaux de génie civil jusque chez Juliette AMIC, la suppression des câbles et des poteaux derrière le lavoir et l'alimentation de la Mutte.

Afin que chacun puisse se déterminer le moment venu en toute connaissance de cause, Yves organisera une visite sur le terrain.

10- QUESTIONS DIVERSES

Publication des actes pris par la Commune : à compter du 1^{er} juillet 2022 la publicité sera effectuée sur le site de la Commune : www.lachau.fr. (délibération n°2022-27)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet